

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 MAI 2025

L'AN 2025, le 14 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT et M. Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints.
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication
Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**MA MAISON DANS L'AISNE – MODIFICATION DES NUMEROS DE PARCELLES - LOTISSEMENT
RUE DES DAMES A VASSENY**

Le bureau, lors de sa séance du 16 octobre 2024, a délibéré sur les prix de vente des parcelles afin de lancer la commercialisation.

Cependant une erreur s'est glissée dans les numéros des lots sur les documents de commercialisation. Il faut donc les modifier afin qu'ils correspondent à ceux du permis d'aménager.

Il faut lire maintenant :

	H.T.	Prix
Lot n° 2	15 715 €	18 858 €
Lot n° 3	14 700 €	17 640 €
Lot n° 4	15 645 €	18 774 €
Lot n° 5	17 710 €	21 252 €
Lot n° 6	15 925 €	19 110 €

La commission paritaire du 20 décembre 2024 avait attribué deux parcelles. Ces attributions ont été validées par le bureau du 14 janvier 2025.

Il est nécessaire de changer les numéros de parcelles sur ces attributions :

- Le lot n° 3 est donc attribué à [REDACTED] au prix de vente de 17 640 Euros.
- Le lot n° 6 est donc attribué à [REDACTED] au prix de vente de 19 110 Euros.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur ces modifications.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux modifications proposées.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

